

Direction des bâtiments et de la logistique

Pôle Direction Générale des Services

1ère commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 1 octobre 2015

OBJET : ENGAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Mesdames, messieurs,

Dès 2004, le Département s'est engagé dans la valorisation des actions éco-responsables mises en œuvre par les directions à travers l'insertion de clauses environnementales dans les marchés notamment ou encore l'Agenda 21 de la Culture.

En 2007, l'adoption par le Département de l'Agenda 21 des services est une première formalisation de l'engagement de l'administration départementale dans une démarche éco-responsable. Le document définit alors un programme d'action triennal (2007 – 2009)

- Trois axes structurants dans la conduite de la démarche : un portage hiérarchique par la DG (sous l'égide de laquelle se réunit trimestriellement le comité de pilotage stratégique), une approche en mode projet, une transversalité des thématiques de travail.
- Cinq thématiques prioritaires d'action : énergie, commande publique, déplacement des agents, gestion des déchets, eau

Le Département adopte en 2009 l'Agenda 21 du territoire. L'agenda 21 des services est conforté et devient une des 5 orientations de la démarche d'Agenda 21 : « Renforcer l'éco-responsabilité de l'institution départementale ». Onze actions stratégiques sont définies, portées par des groupes de travail transversaux (gestion des déchets, commande publique durable, gestion des bâtiments départementaux, plan de déplacement des agents, formation et sensibilisation des agents, rationalisation des consommations, certifications qualité et environnementale, ergonomie et conditions de travail...)

Le volet interne de l'agenda 21 se matérialise par une démarche globale avec le



développement des démarches de certification environnementale des directions : trois directions sont certifiées sur l'ensemble de leurs activités ou sur un périmètre défini (DBL, DNPB et DEA). Dans le cadre du plan climat énergie du Département, un bilan carbone de la collectivité est réalisé.

Les préoccupations relatives au développement durable s'inscrivent dans l'ensemble des actions de l'administration :

Des achats durables et optimisés

Progressivement, des clauses environnementales et sociales sont intégrées dans les marchés départementaux afin d'améliorer au stade de l'évaluation du besoin, la prise en compte du développement durable. Une liste non exhaustive de ces marchés est fournie en annexe du présent rapport. Ces clauses s'inscrivent dans la diversité des achats de l'administration :

- la restauration : produits biologiques (fruits, légumes, pain, laitages, œufs, viandes, volaille), fruits et légumes de saison, circuits courts, produits équitables (cafétéria, fruits de saison, épicerie), gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, poisson issu de la pêche durable
- l'acquisition de véhicules (clauses environnementales sur le taux d'émission de polluants, notamment CO2 et particules fines, niveau de consommation de carburant, niveau sonore, taux de recyclage des pièces détachées et acquisition de véhicules électriques), de fournitures (papier, cartouches d'encre, signalétique), de mobiliers (conditions d'exécution et critères de jugement des offres sur les performances durables du marché)
- l'entretien ménager : conditions d'exécution et critères de jugement des offres sur l'offre en produits éco-labellisés, en produits faiblement émissifs et à faible teneur en substances toxiques.

L'achat durable passe également par une démarche de rationalisation et de réduction de certains types de consommation : papier, consommables bureautiques, véhicules. A ce titre, les actions de dématérialisation des procédures administratives, tant dans ses fonctionnements internes que dans ses échanges avec ses partenaires, participent également à cet objectif d'optimisation.

Enfin, une évaluation des fournisseurs, notamment sous l'angle de leur performance de développement durable permet non seulement de mesurer la satisfaction des prescripteurs mais également d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre des futures mises en concurrence.

L'incitation aux déplacements durables

Le plan de déplacement des agents a été mis en œuvre dès le début de la démarche éco-responsable, il a permis la mise en place de vélos de service, d'un site de co-voiturage, la mise à disposition de tickets de métro pour les déplacements professionnels, et la prise en charge jusqu'à hauteur de 70% de l'abonnement aux transports en commun afin de favoriser les modes de déplacement peu polluants en alternative au recours au véhicule.

En parallèle, la flotte automobile sur Département a intégré des véhicules électriques selon un rythme d'investissement volontariste, à raison d'une moyenne de 35 par an. Aujourd'hui, le nombre de véhicules électriques représente 8% de la flotte, soit 68 véhicules ; en 2016,

35 nouveaux véhicules seront achetés par le département et le nombre global représentera 20% à l'horizon 2017.

La redéfinition des accès de stationnement pour les véhicules personnels des agents des sites centraux a également constitué une incitation forte à l'utilisation des transports en commun et de modes alternatifs de transport.

Le regroupement des équipes centrales du Département sur la cité 1 et la ZAC Jean Rostand (Erik Satie, Européen 2, Papillon) constitue également une amélioration permettant de privilégier les modes de transports doux pour les déplacements professionnels comme personnels compte tenu de la desserte en transports en commun.

La sensibilisation des agents départementaux

La sensibilisation des agents du département s'est concrétisée par l'organisation entre 2006 et 2014 de près de 20 conférences thématiques : énergie et changement climatique, eau, gestion des déchets, commande publique durable, certifications environnementales, déplacements et réchauffement climatique, pollutions atmosphériques et impacts environnementaux et sanitaires, enjeux de la gestion énergétique des bâtiments. A également été réalisé un guide sur les éco-gestes au travail et un colloque organisé sur l'éco-responsabilité à l'occasion du bilan de la démarche 2007-2009.

En lien avec le plan de prévention de la production des déchets, le projet « Imprim'éco » est mené sur l'ensemble des directions, visant la réduction à la source de la consommation de papier et l'optimisation de l'utilisation des matériels d'impression (1 927 points d'impression en service en 2014, dont 930 multifonctions, contre 2750 dont 350 multifonctions en 2008. 3.26 utilisateurs/point d'impression en 2014, contre 1,7 en 2008 et 248 imprimantes individuelles réformées et non remplacées en 2014, soit 1 223 depuis 2008).

Enfin, de nombreux articles ont été diffusés sur le journal interne valorisant les actions éco-responsables et les informations sont également accessibles sur intranet, aussi bien en terme d'actualité que concernant les guides et supports thématiques.

La construction durable

Un guide de la construction durable a été réalisé par la DBL en 2009 faisant suite au travail entamé en 2008 avec le Schéma départemental pour une construction durable.

Il a pour objet :

- de systématiser les démarches de qualité environnementale sur les opérations de rénovation et de construction neuve,
- d'améliorer les pratiques en interne
- d'optimiser à terme les conditions d'exploitations et ainsi réaliser des économies de fonctionnement (énergie, maintenance etc.)

Ce guide s'inspire en partie du processus du système de management d'opération (SMO) du référentiel de certification Bâtiments tertiaires – Démarche HQE® délivrée par CERTIVEA datant du mois d'août 2008. Il se présente sous forme de fiches, classées en fonction des phases d'un projet : faisabilité, programmation, conception, réalisation et exploitation. Une dernière partie traite du pilotage global de la démarche.

Dans le cadre d'une approche ciblée sur les marchés de travaux, un autre outil opérationnel a été réalisé au service des rédacteurs de marchés et des techniciens du bâtiment pour la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de l'utilisation d'éco-matériaux dans les marchés de prestation de travaux : le catalogue des éco-matériaux de la construction.

Un groupe de travail inter-direction a travaillé pour définir les modalités partagées de gestion des déchets de chantier et permis la réalisation d'un guide opérationnel.

Dès 2008, des diagnostics énergétiques ont été réalisés pour les crèches et les bâtiments administratifs. Ces études ont démontré des potentiels substantiels d'économie financière si des travaux d'amélioration des performances des équipements et de l'isolation des bâtiments étaient conduits (20 à 30% d'économie).

La mise en place d'une fonction de « responsable énergie » visant à la mise en œuvre du schéma directeur de l'énergie dont les objectifs sont d'éviter les dépenses ou de les optimiser.

La prévention et la gestion des déchets

Le département a élaboré et mis en œuvre un plan triennal de la prévention de la production de déchets (signature d'une convention avec la Région Île-de-France et l'ADEME). Deux volets sont déclinés : les actions en interne relatives au fonctionnement de l'administration, les actions de sensibilisation sur le territoire.

En interne, les orientations portent sur :

- la maîtrise de la consommation au stade de la rédaction des marchés (volume et nature des produits consommés et analyse de leur impact en matière de production de déchets),
- la maîtrise de la consommation dans le fonctionnement quotidien des services (papier, lien projet Imprim'Eco)
- la maîtrise de la gestion des déchets produits (lien avec marchés dédiés)
- la formation de formateurs pour l'utilisation rationnelle des moyens d'impression (cf Eco-print)
- la communication et la sensibilisation aux enjeux environnementaux et économique de la production et de la gestion des déchets (prélèvement à la source des matières premières, impacts environnementaux du traitement des déchets)

En 2009, une étude a été menée qui a permis la première caractérisation des gisements de déchets produits par l'administration départementale : typologie de déchets, volumes produits, lieux de production, modalités de gestion et de traitement. L'étude est assortie de préconisations pour une optimisation financière et a été complétée d'un travail en 2013 sur la constitution et le suivi d'indicateurs par type de déchets.

Perspectives

A l'aube de la tenue de la COP 21 dans notre Département, les actions du volet interne de l'agenda 21 conservent tout leur sens ; au-delà de l'engagement dans une démarche vertueuse d'engagement des agents et des services dans la protection de l'environnement, elles constituent un excellent point d'appui à la réalisation d'économies financières.

Plusieurs actions sont à mettre en œuvre pour poursuivre le processus engagé :

Des achats durables et optimisés :

- mise en place d'une délégation des achats au niveau du pôle ressources et moyens de services permettant l'optimisation des achats et l'élargissement du périmètre des achats durables à l'ensemble des achats de la collectivité
- redéfinition des contrats de maintenance sous l'angle de la performance avec une politique d'intéressement aux réductions d'énergie notamment

L'incitation aux déplacements durables :

- accompagnement du déploiement de la tarification unique du Pass Navigo (1^{er} septembre 2015) et mesure des impacts sur les pratiques de déplacement
- mise en place de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) pour les déplacements domicile-travail, une fois la mesure votée dans le cadre de la loi sur la Transition énergétique
- Dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique ou de véhicule électrique via l'octroi d'un emprunt à taux zéro sous conditions de ressources
- Mise en œuvre d'un système d'auto-partage des véhicules électriques du département à destination des agents le week-end, sur la base d'un coût kilométrique intéressant.

La sensibilisation des agents départementaux

- informer les directions départementales de leurs consommations (papier, fluide, carburant...)
- instaurer un système de bonus pour les directions réalisant des efforts notables sur leurs consommations

La construction durable

- prioriser les travaux d'amélioration énergétique dans le cadre des plans d'investissement du Département (PPEP, PAC...). En 2016, le PPEP comprendra une campagne thématique d'investissement visant à la rénovation des chaufferies des crèches départementales
- proposer le recours aux énergies renouvelables sur les projets nouveaux et dans la fourniture d'électricité
- généraliser les dispositifs de gestion technique des bâtiments en lien avec la stratégie foncière et immobilière afin de diriger les investissements et les choix d'implantation des sites du Département

La prévention et la gestion des déchets :

- poursuite du processus de dématérialisation et refonte de la fonction courrier
- veille permanente sur la valorisation des déchets produits par l'administration et relance de la politique de prévention

Les mesures et axes de travail étant nombreux, je vous propose la mise en œuvre d'un plan pluriannuel thématique mettant l'accent chaque année sur un objectif dédié et que l'année 2016 soit consacrée aux enjeux électriques selon trois axes repris des actions précédemment exposées :

- Bâtiment / infrastructures : énergie renouvelables, travaux orientés vers la baisse des consommations (bâtiment et éclairage public) et pour lequel un partenariat avec ENGIE pourrait être envisagé
- Déplacement : verdissement du parc, aide à l'acquisition de véhicules et vélos électriques
- Sensibilisation : bonus / malus

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 1 octobre 2015

ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° de son Président,

Les commissions consultées, les rapporteurs entendus,

après en avoir délibéré

- APPROUVE la mise en œuvre du plan pluriannuel thématique mettant l'accent chaque année sur un objectif dédié, l'année 2016 étant consacrée aux enjeux électriques selon trois axes :

- Bâtiment / infrastructures : énergie renouvelables, travaux orientés vers la baisse des consommations (bâtiment et éclairage public) et pour lequel un partenariat avec ENGIE pourrait être envisagé ;
- Déplacement : verdissement du parc, aide à l'acquisition de véhicules et vélos électriques ;
- Sensibilisation : bonus / malus.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

